

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1103

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27

I. – Supprimer l’alinéa 41.

II. – En conséquence, au XIII de l’alinéa 81, supprimer les mots :

« à l’exception du 31° du A du I qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement technique vise à supprimer la mention du déplafonnement prévu en 2021 de la taxe affectée à l’établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) ; cette mention sera réintroduite dans le projet de loi de finances pour 2021.